

N°2023/05

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 07/04/2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 21**

**Date de la Convocation : 03/04/2023**

**OBJET :** MODERNISATION DE  
L'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Jean-Michel – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Aline GUILLY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD – Sandrine ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Magalie DEVAUCHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le parc de luminaires de la commune, composé d'environ 700 points lumineux, est ancien même si un effort de remplacement par des Leds a déjà été réalisé. Les Leds représentent 22% du parc, ce qui est plus que la moyenne nationale mais n'est pas suffisant pour atteindre les économies d'énergie significative devenues nécessaires notamment avec l'augmentation du coût de l'énergie.

Monsieur le Maire précise que l'éclairage public représente 27% des dépenses totales d'énergie de la commune, gaz compris et environ 50% des factures d'électricité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la 1<sup>ère</sup> phase du projet de modernisation de l'éclairage public consistant au remplacement des 90 point lumineux fonctionnant encore avec des lampes au mercure et des 88 points lumineux sodium qui desservent le centre-ville, le quartier historique et certaines rues annexes. Ces lampes de style vétustes et cassées ne peuvent plus être réparées.

Le remplacement des lampes au mercure et au sodium par des Leds relèvent des enjeux multiples : économies d'énergie, diminution du coût de maintenance et un confort visuel pour les usagers.

Le coût prévisionnel des travaux, qui seront réalisés en régie, est estimé à 149 519,64 € hors taxe se décomposant en :

- 135 902,64 € HT de fourniture ;
- 13 617 € de main d'œuvre en régie.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention à hauteur de 60% au titre du Fonds vert 2023, soit une subvention de 89 711,78 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ses travaux et d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention à hauteur de 60% du coût prévisionnel des travaux hors taxe.

#### **Le conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur les travaux de modernisation de l'éclairage public consistant au remplacement des ampoules mercure et des lampes de style sodium vétustes par des LED pour un budget prévisionnel de 149 519,64 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds verts 2023 à hauteur de 60% soit 89 711,78 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais au titre du Fonds vert pour le remplacement de ces systèmes d'éclairage,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 07/04/2023  
Le Maire



Henri DEJONGHE